

choisir son **Procureur** général

Le 20 avril prochain, les Genevois-e-s choisiront celui qui orientera la politique pénale du canton durant les six prochaines années.

Il est grand temps que la population bénéficie d'une administration plus efficace et plus équitable de la justice ; celle-ci doit être impartiale et ne saurait s'endormir sur ses acquis.

**voter François Paychère
le 20 avril 2008**

L'Association des juristes progressistes (AJP)
L'Association genevoise de défense des locataires
(ASLOCA)

La Communauté genevoise d'action syndicale
(CGAS)

Les Communistes
Les Indépendants de gauche

La Jeunesse socialiste

Le Parti du Travail

Les Socialistes

Le Rassemblement pour une politique
sociale du logement (RPSL)

solidarités

Les Verts

Tous les membres du Comité unitaire soutiennent avec force François Paychère pour les élections du Procureur général, un poste-clé pour le quotidien de chacune et chacun.

Voici pourquoi :

**La réforme de 2010 :
une échéance essentielle
pour la justice à Genève**

Dès le 1^{er} janvier 2010, la nouvelle procédure pénale fédérale entrera en vigueur. Il s'agira d'un vrai bouleversement pour Genève, qui amènera à la suppression des juges d'instruction et à l'instauration d'un système pénal très différent de celui que nous connaissons

aujourd'hui. A cette occasion, il est indispensable que se trouve à la tête du Parquet, un magistrat dont les qualités, l'expérience et la crédibilité lui permettent d'être le moteur de cette réforme dont les enjeux sont d'importance tant pour le respect des droits de la défense que pour ceux des parties civiles.

Droit des locataires

L'une des compétences légales du Procureur général est de procéder aux évacuations de locataires à l'issue de la procédure devant le Tribunal des baux et loyers.

Il est très important que cette procédure, toujours délicate, puisse être effectuée par un magistrat capable de faire preuve d'humanité, dans le strict respect de la loi et de l'égalité de traitement. Il est important également que les infractions pénales liées à la protection des locataires puissent être poursuivies par la justice, notamment sous l'angle de la violation de domicile lors d'expulsions illégales, ou en ce qui concerne les violations de la loi sur la protection des garanties de loyer.

Tribunal des baux et loyers

Actuellement, la procédure devant le Tribunal des baux et loyers est gratuite. Il s'agit d'un acquis extrêmement important afin de garantir l'accès à la justice et de rétablir une certaine égalité des droits entre locataires et propriétaires. Il est important que le Procureur général soit conscient de cet aspect et déterminé à user de son influence pour maintenir cette gratuité.



citation empruntée à François Paychère

...Un Procureur général doit appliquer la loi, cela tombe sous le sens. Mais il doit aussi en connaître et en défendre l'esprit. Le droit pénal suisse est un droit moderne, optimiste, efficace et nuancé. Une politique pénale doit exprimer ces caractéristiques. C'est manquer de respect aux citoyens que de leur tenir des discours martiaux et vengeurs, alors que, grâce à la démocratie directe, ils ont pu lire eux-mêmes et approuver les lois que le pouvoir judiciaire doit appliquer.

Il faut requérir des peines avec la conscience que la légèreté n'enseigne rien et que la lourdeur écrase. Il ne faut pas faire croire aux citoyens que les exemples et les sacrifices au détriment de quelques-uns augmentent la sécurité de tous. ...

citation empruntée à François Paychère

...La répression est une partie de la solution à nos maux. Mais en démocratie, chacun a son rôle, et il faut avoir le courage de rappeler que le pouvoir judiciaire n'est pas tout puissant, et qu'il appartient au pouvoir politique et à la société civile de créer les conditions d'une vie commune plus sûre et plus harmonieuse.

Plutôt que raconter aux citoyennes et aux citoyens que le pouvoir judiciaire peut tout, le Procureur général agira concrètement dans les domaines qui sont vraiment de sa compétence. Quand les limites de la répression seront atteintes, il le dira clairement à des concitoyennes et des concitoyens adultes et responsables. ...

citation empruntée à François Paychère

...Depuis le 1er janvier 2007, le code pénal suisse connaît le système de la compétence universelle. La condition mise à la poursuite pénale est que la personne poursuivie se trouve sur sol genevois. Ce système fonctionne en matière de crimes contre l'humanité et de torture. Il signifie que le Parquet peut – et devrait – agir quand la personne visée est sur sol genevois. ...

Combattre les criminels ou les tortionnaires ne signifie pas négliger la criminalité prétendument locale. Mais il ne faut pas attendre de moi que je néglige les tortionnaires de passage au motif que cela n'intéresserait pas les Genevois... Je ne vous crois pas indifférent à l'impunité éventuelle d'un tortionnaire qui séjournerait sur le sol genevois ! ...

Droits syndicaux

Les droits syndicaux sont un outil extrêmement important pour maintenir l'égalité des droits dans une société.

Ils peuvent être mis en danger par une pénalisation excessive de l'action quotidienne des syndicats.

Pour une justice active et efficace pour tous

François Paychère est membre du Parti socialiste. Mais la raison d'être de sa candidature dépasse largement le contexte du seul Parti socialiste. C'est pourquoi il est soutenu par toutes les composantes de l'Alternative.

Salariés, locataires, PME, chacun-e peut être appelé-e à avoir affaire à la justice dans sa vie, et a besoin d'une justice équitable et efficace.

Les membres du comité unitaire soutiennent François Paychère car ils veulent que les délits financiers et fiscaux soient réellement poursuivis de façon active et efficace dans notre canton, place financière importante.

Les membres du comité unitaire veulent que les auteurs de petite délinquance, cambriolages, déprédations, trafics de toute sorte soient sévèrement remis en place, mais que cette répression ne soit pas aveugle et s'inscrive dans une réflexion globale, avec si possible des peines en termes de travaux d'intérêt général à la clé.

Les membres du comité unitaire veulent que chacun sache aussi que les plaintes sont instruites de façon rapide,

impartiale et efficace. C'est en effet une des compétences du Procureur général que de décider ou non d'y donner suite, car il y a là un certain pouvoir d'appréciation qui est proprement le reflet de ses engagements éthiques et politiques. Ceux de François Paychère sont clairs et convaincants : une justice impartiale, efficace pour toutes et tous.

Contre une justice à deux vitesses

Le Procureur Général en place a fait beaucoup de cas de la criminalisation de la mendicité et mis en place une véritable artillerie lourde pour poursuivre ceux dont le crime est de tendre la main. L'on pourrait souhaiter qu'il mette en oeuvre le même zèle, au-delà des grandes déclarations d'intention, pour lutter contre la violence domestique et la criminalité financière, tant locale qu'internationale.

LE candidat

François Paychère préside depuis 4 années le Tribunal administratif. Il a travaillé au Tribunal fédéral et au Ministère public.

C'est un homme de terrain. Il s'engage pour une véritable politique de la rue, une action déterminée contre la criminalité économique et un travail de fond contre toutes les formes de violence.

Membre de la Commission de gestion du pouvoir judiciaire, il sera un gestionnaire efficace du Palais de Justice. Il s'intéresse depuis plusieurs années au bon fonctionnement des tribunaux et est expert du Conseil de l'Europe en la matière.

Enfin et surtout, François Paychère, par sa force de travail et son indépendance, sera une autorité respectée de tous. Il saura résister aux pouvoirs forts, privés comme publics, pour conduire une politique pénale droite et juste au service de la République.

Choisir son Procureur général

- Les électrices et les électeurs ont le pouvoir de choisir leur Procureur général et de désigner la politique pénale qu'ils veulent: il faudra saisir cette chance le 20 avril 2008.
- Chef du parquet, le Procureur général applique et fait appliquer cette politique.

Actuellement un seul constat s'impose

- la criminalité a augmenté, les vols et les agressions se multiplient et le trafic de drogue n'a pas diminué
- la lutte contre la criminalité économique est délaissée
- la délinquance routière continue de tuer chaque année, sans aucune volonté claire de la combattre.

Pour l'avenir voici les priorités à adopter

- combattre réellement toutes les formes d'insécurité dans l'espace public avec la collaboration de tous les acteurs sociaux
- lutter contre les infractions à caractère économique qui mettent en danger le tissu économique genevois et faussent la concurrence
- lutter contre les violences domestiques tant par la répression que par la prévention
- mettre en oeuvre la nouvelle procédure pénale fédérale en 2010.